

# La Propriété industrielle

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
180 francs suisses  
Fascicule mensuel:  
18 francs suisses

105<sup>e</sup> année - N° 9  
Septembre 1989

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

### NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS

Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Nouveau membre de l'Union du PCT : Espagne .....	335
Traité de Budapest. Communication de l'Organisation européenne des brevets (OEB) : Deutsche Sammlung von Mikroorganismen und Zellkulturen GmbH (DSM) (République fédérale d'Allemagne) .....	335

### RÉUNIONS DE L'OMPI

Union de Madrid. Assemblée. Vingtième session (13 <sup>e</sup> session extraordinaire) (Madrid, 27 juin 1989) .....	336
---	-----

### ÉTUDES

La protection des appellations d'origine et des indications de provenance, de <i>A. De Vlétian</i> .....	337
Evolution récente de la législation brésilienne sur la propriété industrielle, de <i>L. Leonardos</i> .....	354

### NOUVELLES DIVERSES

Brésil .....	362
Malaisie .....	362
Union soviétique .....	362

CALENDRIER DES RÉUNIONS .....	363
-------------------------------	-----

### LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

### ARABIE SAOUDITE

Loi sur les brevets (approuvée par décision du Conseil des ministres N° 56 du 19/4/1409 de l'hégire (28 novembre 1988), promulguée par le Décret royal N° M/38 du 10/6/1409 de l'hégire) .....	Texte 2-001
--	-------------

### ROYAUME-UNI

Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets (du 15 novembre 1988) ( <i>Extraits</i> ) .....	Texte 4-001
--	-------------

© OMPI 1989

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.



## Notifications relatives aux traités

### Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

#### Nouveau membre de l'Union du PCT

##### ESPAGNE

Le Gouvernement de l'Espagne a déposé le 16 août 1989 son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit instrument d'adhésion contient la déclaration suivante :

«Se prévalant de la réserve prévue à l'article 64.1)a) et b), l'Espagne n'est pas liée par les dispositions du chapitre II ou par les dispositions correspondantes du règlement d'exécution.»  
*(Traduction)*

Ledit traité, tel que modifié le 2 octobre 1979 et le 3 février 1984, entrera en vigueur à l'égard de l'Espagne le 16 novembre 1989.

*Notification PCT N° 55, du 21 août 1989.*

### Traité de Budapest

#### Communication de l'Organisation européenne des brevets (OEB)

##### DEUTSCHE SAMMLUNG VON MIKROORGANISMEN UND ZELLKULTUREN GmbH (DSM)

(République fédérale d'Allemagne)

Le directeur général de l'OMPI a reçu le 31 juillet 1989 de l'Organisation européenne des brevets (OEB) la communication écrite suivante l'informant que le point 1 des exigences de la Deutsche Sammlung von Mikroorganismen und Zellkulturen GmbH (DSM) selon la règle 6.3 du Règlement d'exécution du Traité de Budapest, concernant la quantité des micro-organismes à déposer, telles que publiées dans le numéro d'avril 1988 de *La Propriété industrielle*<sup>1</sup>, a été modifié :

«1. Pour chaque dépôt, il convient de faire parvenir à la DSM deux préparations.

a) Les bactéries et les champignons devraient, si possible, être déposés sous forme de cultures actives.

b) Dans le cas de plasmides sous forme de préparations d'ADN isolé, il y a lieu de fournir une quantité minimale de  $2 \times 20 \mu\text{g}$ .

c) Dans le cas de bactériophages, il y a lieu de fournir au moins  $2 \times 5 \text{ ml}$  au titre minimal de  $1 \times 10^9$  pro ml.»

*Communication Budapest N° 56 (cette communication fait l'objet de la notification Budapest N° 83 du 28 août 1989).*

<sup>1</sup> Voir *La Propriété industrielle*, 1988, p. 153.

## Réunions de l'OMPI

### Union de Madrid

#### Assemblée

Vingtième session (13<sup>e</sup> session extraordinaire)  
(Madrid, 27 juin 1989)

#### NOTE\*

L'Assemblée de l'Union de Madrid pour l'enregistrement international des marques (ci-après dénommée «l'Assemblée») s'est réunie en session extraordinaire à Madrid, le 27 juin 1989<sup>1</sup>, sur convocation de son président.

Les Etats suivants, membres de l'Union de Madrid, étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Mongolie, Pays-Bas, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie (22). La liste des participants suit la présente note.

L'Assemblée a adopté à l'unanimité la décision suivante :

«1. L'Assemblée de l'Union particulière pour l'enregistrement international des marques (Union de Madrid), réunie en session extraordinaire à Madrid le 27 juin 1989,

2. Prenant note des articles premier et 10 du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques adopté à Madrid le 27 juin 1989 et ouvert à la signature le 28 juin 1989 (dénommé ci-après «le Protocole»),

3. Décide d'accepter en tant que membres de l'Union de Madrid et de l'Assemblée de cette Union les Etats non parties à l'Arrangement de Madrid et les organisations intergouvernementales à compter de la date à laquelle ces Etats et organisations deviendront liés par ledit Protocole, étant entendu

i) que, sur les questions qui concernent uniquement les pays qui sont parties à l'Arrangement de Madrid (Stockholm), les Etats qui sont parties au Protocole sans être parties à l'Arrangement de Madrid (Stockholm) ainsi que les organi-

sations intergouvernementales parties au Protocole n'auront pas le droit de vote dans l'Assemblée de l'Union de Madrid et

ii) que, sur les questions concernant uniquement les Etats et les organisations intergouvernementales parties au Protocole, seuls ces Etats et organisations auront le droit de vote dans l'Assemblée de l'Union de Madrid.»

#### LISTE DES PARTICIPANTS\*\*

##### I. Etats membres

**Algérie** : F. Mekidéche; F. Bouzid; M.S. Ladjouzi. **Allemagne (République fédérale d')** : A. Krieger; A. von Mühlendahl. **Autriche** : J. Fichte; G. Mayer-Dolliner. **Belgique** : W.J.S. Peeters. **Bulgarie** : K. Iliev; P. Karayanev. **Espagne** : J. Delicado Montero-Ríos; A. Casado Cerviño; C. Muñoz Caparros; T. de las Heras Lorenzo; M.-T. Yeste López; J.L. Barbero Checa; A. Fernández Picaza. **France** : J.-C. Combaldieu; B. Vidaud. **Hongrie** : Gy. Puszta; J. Bobrovsky; G. Bánrévy; E. Boytha-Füzeséry. **Italie** : M.G. Fortini. **Liechtenstein** : D. von Muralt. **Luxembourg** : G. Bomblé. **Maroc** : A. Bendaoud; H. Abbar. **Mongolie** : D. Tsedendamba; D. Zolboot. **Pays-Bas** : H.R. Furstner; D. Verschure. **Portugal** : J. Mota Maia; R.A. Costa de Moraes Serrão; J. Pereira da Cruz. **République populaire démocratique de Corée** : Li Jin Gyu; Hong Yong; Kim Yu Chol. **Roumanie** : P. Moldoveanu. **Suisse** : J.-L. Comte; J.-D. Pasche; D. von Muralt. **Tchécoslovaquie** : E. Mück; L. Dokoupil; J. Prošek. **Union soviétique** : L.E. Komarov; S.A. Gorlenko; Y.P. Pimoshenko; L.P. Salenko; V.M. Oushakov. **Viet Nam** : Nguyen Duc Than; Vu Huy Tan. **Yougoslavie** : B. Žarković; T. Lisavač.

##### II. Bureau

**Président** : J.-C. Combaldieu (France); **Secrétaire** : P. Maugué (OMPI).

##### III. Bureau international de l'OMPI

A. Bogs (Directeur général); A. Schäfers (Vice-directeur général); F. Curchod (Directeur du Cabinet du Directeur général); G. Ledakis (Conseiller juridique); P. Maugué (Conseiller principal, Division de la propriété industrielle (projets spéciaux)).

\*\* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue auprès du Bureau international.

\* Etablie par le Bureau international.

<sup>1</sup> Pour la note concernant la session précédente, voir *La Propriété industrielle*, 1988, p. 304.

## Etudes

### **La protection des appellations d'origine et des indications de provenance**

A. DE VLÉTIAN\*

\* Ingénieur agronome, Paris.

































**Evolution récente de la législation brésilienne  
sur la propriété industrielle**

L. LEONARDOS\*

\* Avocat, membre du cabinet Momsen, Leonardos & Cia., Rio de Janeiro.















## Nouvelles diverses

### BRÉSIL

*Président de l'Institut national  
de la propriété industrielle*

Nous apprenons que M. Paulo Afonso Pereira a été nommé Président de l'Institut national de la propriété industrielle.

### MALAISIE

*«Registrar of Trade Marks and Patents»*

Nous apprenons que M. Abdul Rahim Ali a été nommé *Registrar of Trade Marks and Patents*.

### UNION SOVIÉTIQUE

*Président du Comité d'Etat  
pour les inventions et les découvertes*

Nous apprenons que M. Y.A. Bespalov a été nommé Président du Comité d'Etat pour les inventions et les découvertes auprès du Comité de l'URSS pour la science et la technologie.

## Calendrier des réunions

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

**1989**

**25 septembre - 4 octobre (Genève)**

**Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingtième série de réunions)**

Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires.

Lors des sessions de 1989, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1988 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1990-1991.

*Invitations:* Etats membres de l'OMPI et des unions et, en qualité d'observateurs, d'autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.

**11-13 octobre (Moscou)**

**Colloque international sur le rôle de la propriété industrielle dans les accords de coopération économique (organisé en commun avec le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes)**

Le colloque sera consacré aux questions de propriété industrielle qui se posent dans les entreprises communes entre pays industrialisés et pays en développement ayant des systèmes économiques et sociaux différents ainsi que dans d'autres accords de coopération économique, en particulier dans le domaine du transfert de techniques avancées, dans le commerce de produits portant des marques et dans le franchisage de services.

*Invitations:* le colloque sera ouvert au public. A l'exception des représentants des gouvernements, les participants devront payer un droit d'inscription.

**1er et 2 novembre (Beijing)**

**Colloque mondial sur le système international des brevets au XXI<sup>e</sup> siècle (organisé en commun avec l'Office chinois des brevets)**

Le colloque se composera de trois séances d'une demi-journée, consacrées chacune à l'un des thèmes suivants: l'internationalisation du système des brevets; l'informatisation du système des brevets; la documentation, la recherche et l'examen en matière de brevets.

*Invitations:* Etats membres de l'OMPI et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI.

**5-10 novembre (Genève)**

**Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (deuxième session)**

Le comité continuera d'examiner des normes proposées dans le domaine des œuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

*Invitations:* Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

**13-24 novembre (Genève)**

**Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (septième session)**

Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.

*Invitations:* Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

**27 novembre - 1<sup>er</sup> décembre (Genève)**

**Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (première session)**

Le comité examinera certaines dispositions d'un projet de traité sur l'harmonisation des législations protégeant les marques ainsi que des propositions quant au contenu additionnel du projet de traité.

*Invitations:* Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

### Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### 1989

##### 16 octobre (Genève)

###### Comité consultatif (quarantième session)

Le comité préparera la vingt-troisième session ordinaire du Conseil.  
*Invitations:* Etats membres de l'UPOV.

##### 17 et 18 octobre (Genève)

###### Conseil (vingt-troisième session ordinaire)

Le Conseil examinera le programme et budget pour la période biennale 1990-1991, les rapports des activités de l'UPOV en 1988 et durant les neuf premiers mois de 1989.  
*Invitations:* Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres de l'UPOV ainsi que des organisations intergouvernementales.

### Autres réunions concernant la propriété industrielle

#### 1989

##### 5-9 décembre (Munich)

###### Organisation européenne des brevets (OEB): Conseil d'administration.